

Le

11 FEV. 2026

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT KREC'H ALAN,
DU 16 AU 20 FÉVRIER 2026 DE 08H00 A 18H00**

Prolongation de l'arrêté 16-01/26

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement Krec'h Alan du 16 au 20 février 2026, pour des travaux de raccordement électrique au droit du ° 4B.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite, sauf aux riverains, du 16 au 20 février 2026, Krec'h Alan, en fonction des besoins du chantier.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 3 : L'entreprise LE DU de Châtelaudren-Plouagat, qui réalise ces travaux pour le compte de ENEDIS, est chargée de la matérialisation du présent arrêté

ARTICLE 4 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- Guingamp Paimpol Agglomération,
- L'entreprise LE DU.

Le Maire



Vincent CLECH

BEAR